

INTERCLUBS WALLONIE–BRUXELLES

SAISON 2018-2019

REDACTION DES FEUILLES DE MATCH.

La feuille de match doit être rédigée en triple exemplaire. L'original (feuille blanche) étant destiné à la fédération, la première copie au club visiteur et la deuxième copie au club visité.

COMMUNICATION DES RESULTATS.

Celui-ci sera obligatoirement encodé, par le club visité, via le serveur de la fédération **avant le dimanche 08H00 (matin)**. Vous trouverez le bouton de connexion dans votre espace personnel.

Pour information, le défaut d'encodage (résultat non communiqué) est pénalisé d'une amende de **12,50 €**. De même l'encodage d'un résultat inexact est passible d'une même amende.

ENCODAGE DES FEUILLES DE MATCH.

Cet encodage, par le club visité, est également obligatoire et la procédure est la même que pour la communication des résultats et doit être réalisé **avant le mercredi 12H00**.

Le défaut d'encodage du résultat sera pénalisé d'une amende de **12,50 €/résultat**. Attention, en cas de forfait simple ou général, de l'une des deux équipes, les deux clubs sont tenus d'encoder la composition de leur équipe pour la même échéance.

ENVOI DES FEUILLES DE MATCH.

L'original de la feuille de match devra parvenir pour le mercredi suivant la date de la rencontre à la responsable du contrôle interclubs :

Nathalie ALEXANDER, Rue Audrey HEPBURN, 10/7, 1090 JETTE.

Les feuilles seront de préférence scannées et envoyées par mail à : nathalie.alexander@skynet.be

SI UN SCAN DE LA FEUILLE EST ENVOYÉ, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'EXPÉDIER LA FEUILLE PAPIER !

Le défaut d'envoi de la feuille de match entraîne une amende de **20,00 €** (par feuille). Cette amende sera due chaque semaine jusqu'au moment de la réception de la feuille.

REMISE D'UNE RENCONTRE D'INTERCLUBS.

1) En cas d'intempérie : uniquement sur décision du responsable de l'Interclubs Wallonie-Bruxelles :

Guy **BERTRAND**, rue Cornuterre, 3, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE.

Tél. 084 / 31 50 47 – Gsm 0495 / 18 68 28 – Email : guybertping@gmail.com.

2) En cas de sélection d'un joueur : la demande du cercle sportif devra être introduite auprès de Guy **BERTRAND** dans les trois jours qui suivent la notification officielle de la sélection au joueur concerné et au moins deux semaines avant la date prévue pour la rencontre.

AVANCEMENT OU DECALAGE D'UNE RENCONTRE D'INTERCLUBS.

Les documents disponibles sur le site de l'AFTT devront être adressés au moins 48 H avant la rencontre à Guy **BERTRAND** (Responsable Contrôle Interclubs) et à Isabelle **BEUMIER** (responsable de l'arbitrage).

INFORMATIONS ET RECLAMATIONS CONCERNANT LES AMENDES.

Nathalie ALEXANDER, Rue Audrey HEPBURN, 10/7, 1090 JETTE.

Tél. : 0477/35 83 46 – Email : nathalie.alexander@skynet.be